

ELARGIR SES COMPETENCES DE FORMATEUR PRAP

Secteur Sanitaire et Social



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION

FORMATION
ELARGIR SES COMPETENCES DE FORMATEURS PRAP IBC
VERS FORMATEUR PRAP 2S

(Durée : 6 jours (42 heures))

Public

Formateurs PRAP IBC certifiés depuis moins de 36 mois.

Prérequis

Formateurs PRAP titulaires d'un certificat de formateur PRAP IBC et de l'attestation « bases en prévention » de l'INRS.

Objectifs

- Actualiser ses compétences de formateur PRAP, compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique
- Maintenir les compétences permettant de former et de certifier des acteurs PRAP d'entreprise ou d'établissement
- Elargir ses compétences de formateur PRAP au secteur sanitaire et social
- Organiser et dispenser une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) des soignants et des aidants, intégrée dans une démarche de prévention
- Intégrer l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi dans l'animation des formations d'acteurs PRAP 2S

Contenu

- Particularités du secteur sanitaire et social
- Nouveaux enjeux, évolution des pratiques, nouveau dispositif de formation PRAP, référentiel de formation et de certification, les enjeux de l'ALM
- La mise en œuvre d'une démarche intégrant :
 - Les déplacements naturels
 - L'évaluation des capacités en fonction du déplacement à réaliser
 - Les modalités d'assistance en lien avec l'environnement
 - Les aides techniques adaptées
- Échanges de pratiques
- Le système de gestion des formations et habilitation

AMN Conseil et Formation
19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.
Plateau technique moderne, jeux de cartes...

Mode de validation

Un certificat de formateur PRAP 2S est délivré par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificatives.

Pour conserver sa certification, le formateur PRAP 2S doit participer à une formation de « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 28h (4j) par période de 36 mois.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 6 jours (42 heures) réparties en 2 modules non consécutifs.
Effectif maximum : 10 stagiaires.

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur de formateur PRAP certifié par le réseau prévention.

**PROGRAMME DE FORMATION
ELARGIR SES COMPETENCES DE FORMATEURS PRAP IBC
VERS FORMATEUR PRAP 2S**

| JOUR 1 | |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9h00 – 12h30 13h30 – 17h00 | Ouverture de la formation Présentation du formateur et des stagiaires et recueil de leurs attentes Les objectifs, le programme de la formation Actualités et nouveautés sur le dispositif PRAP INRS Le secteur sanitaire et social : spécificités et sinistralité Appliquer une méthodologie de projet de prévention en établissement (les étapes) |
| JOUR 2 | |
| 9h00 – 12h30 13h30 – 17h00 | La démarche ALM : les enjeux L'activité professionnelle : les sollicitations physiques, mentales, émotionnelles (secteur 2S) Le mécanisme d'apparition du dommage Les différents facteurs de risque des TMS Repérage des situations de travail dangereuses Méthodologie d'observation et d'analyse |
| JOUR 3 | |
| 9h00 – 12h30 13h30 – 17h00 | La démarche ALM Les fondamentaux <ul style="list-style-type: none"> Les déplacements naturels Les capacités Les modalités d'assistance La situation d'accompagnement |
| JOUR 4 | |
| 9h00 – 12h30 13h30 – 17h00 | Evaluation des compétences (EDC2) : analyse d'une situation de travail et proposition et hiérarchisation des pistes d'amélioration La mise en œuvre de la démarche ALM dans les différents déplacements Tirage au sort des travaux intersession |

INTERSESSION

Préparation du scénario pédagogique nécessaire à l'évaluation des compétences ECDC4

| JOUR 5 | |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9h00 – 12h30 | Evaluation des compétences (EDC3) : présentation d'une séquence de la formation d'acteur PRAP à partir du déroulé pédagogique du stagiaire Préparation de l'épreuve certificative DC4 Epreuve certificative DC4 |
| 13h30 – 17h00 | |
| JOUR 6 | |
| 9h00 – 12h30 | Préparation de l'épreuve certificative DC4 Epreuve certificative DC4 |
| 13h30 – 17h00 | |
| | Bilan et évaluation de la formation |

AMN Conseil et Formation
19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr